

Compte-rendu de l'assemblée générale 2022 de la coopérative ENERGIE 2030 le 5 juin 2022 à l'Hôtel Tychon à Raeren/Eynatten

Lors de l'assemblée générale (AG) de la coopérative Energie 2030, 86 membres étaient présents avec un total de 4711 parts coopératives. 90 autres membres avec 3120 parts avaient remis au conseil d'administration des procurations de vote. 3484 membres avec 58163 parts avaient reçu une invitation.

La réunion a débuté à 14h10.

Martin Winkler (vice-président) a animé la réunion en allemand, tandis que Patrick Kelleter (président) la traduisait et donnait des explications en français. Uwe Rönn, troisième membre du conseil d'administration, a rédigé le procès-verbal. Sabine Brandt, quatrième membre du conseil d'administration, était également présente.

1.1. Accueil et vérification de la régularité de l'invitation

Après avoir souhaité la bienvenue aux participants, il a été constaté que la convocation à l'assemblée était en bonne et due forme et que le quorum était atteint. Aucune objection n'a été formulée.

1.2. Ordre du jour

L'ordre du jour a été présenté. Aucune demande d'ajout à l'ordre du jour n'a été reçue pendant ou avant la réunion.

1.3. Rapport du Conseil d'administration

Les projets suivants ont été présentés en détail :

- L'éolienne de Saint-Vith tourne toujours sans problème. Au vu de l'échéance prochaine de la durée d'utilisation, un repowering est envisagé. Les discussions entamées à ce sujet avec l'administration communale et les entreprises voisines de St. Vith se poursuivent.
- Une pale de rotor de l'éolienne de Chevetogne avait été endommagée en 2021, ce qui a provoqué son immobilisation. Entre-temps, l'éolienne fonctionne à nouveau. Des négociations sont en cours pour compenser le manque à gagner.
- Les éoliennes de l'Eurowindpark Aachen fonctionnent sans problème avec de très bons rendements. La commercialisation de l'électricité produite a été renégociée par Horst Kluttig en tant que directeur. En raison de l'âge des installations, le lancement d'un repowering des éoliennes est actuellement en préparation. Une solution est recherchée pour l'ensemble du parc éolien.
- La centrale hydroélectrique Hydroval fonctionne bien. Aucun dividende n'a été distribué ces dernières années et ni annoncé pour l'année 2021.
- Le parc éolien de Strauch-Michelshof fonctionne sans problème. Ici aussi, un repowering des installations est prévu dans un avenir proche. Les premières discussions à ce sujet ont été entamées.
- A Villers-le-Bouillet, EnerCity pourrait avoir la possibilité de participer à de nouvelles éoliennes cette année encore.
- Les éoliennes du parc éolien de Trierweiler fonctionnent très bien. La quatrième éolienne, qui vient d'être installée, tourne sans encombre.

- L'installation de biogaz de Haut-Geer sera agrandie pour atteindre une puissance de 3 MW. Il est également prévu d'installer une station-service pour le biogaz (CNG). Ces travaux sont actuellement en cours. Les résidus de la production de biogaz peuvent être réutilisés dans les champs comme engrais avec certificat ECO.
- Le projet Vents d'Houyet a été clôturé, car notre coopérative a vendu toutes ses parts.
- Le projet insolvable de Neuerburg a désormais été définitivement abandonné.
- Dans le parc éolien de Gesves, 6 éoliennes fonctionnent sans problème depuis 2019. Une éolienne appartient à notre coopérative. Nous prévoyons un dividende de 64.000 € pour l'année 2021.
- L'installation PV au sol de Weinsfeld, près de Prüm, continue de fonctionner de manière satisfaisante et stable. Le dividende distribué en 2021 était de 20% au total. Lors de l'assemblée générale de mars de cette année, il a été décidé d'agrandir l'installation, y compris le stockage d'énergie, et donc de renoncer à la distribution de bénéfices pour 2021.
- Projets de crédits :
 - o Dans le cadre des participations au parc éolien de Trierweiler et au projet photovoltaïque de Weinsfeld, des crédits supplémentaires ont été accordés pour financer des projets.
 - o Un crédit a été accordé à la société ATJ pour un permis de bâtir.
 - o Le crédit accordé à ENERGIE 2030 Agence SA (installations photovoltaïques régionales) est remboursé dans les délais.
 - o Les remboursements du prêt à Alma Terra sont en cours.
 - o Des crédits de préfinancement ont été accordés à ENERGIE 2030 Agence SA pour des projets photovoltaïques en Grèce et en Bosnie. Le partenaire est le développeur de projets WSB.

Pendant la présentation des projets, les membres ont soulevé les questions suivantes, auxquelles le conseil d'administration a répondu.

- Quelles sont les matières premières utilisées dans l'installation de biogaz de Haut Geer ?
→ Principalement des déchets organiques, issus de la production d'aliments surgelés, du fumier et du lisier ainsi qu'environ 20 % de maïs.
- Comment est née la collaboration avec « BlackRock » dans le parc éolien des Gesves ?
→ Le partenaire initial du projet, WindVision, a été racheté par BlackRock. Au-delà de cette nouvelle propriété de la société d'exploitation, il n'y a aucun lien avec la société d'investissement américaine.
- Quel fabricant a fourni les éoliennes de la coopérative ?
→ Dans nos projets, nous utilisons principalement des installations Enercon. En outre, il y a aussi Siemens.
- Ampleur du repowering de l'éolienne de St. Vith ?
→ Pas encore déterminé, car l'emplacement exact n'est pas encore défini.
- Qui traite les projets de repowering à Saint-Vith, les parcs éoliens d'Aix-la-Chapelle et de Strauch et quelle est la probabilité de leur mise en œuvre ?
→ Saint-Vith est traité par le CA de la coopérative. Tous les autres sont gérés par les sociétés d'exploitation respectives.

- Sabine Brandt a répondu aux questions concernant la fin de la vente d'électricité et de gaz par AECO (ENERGIE 2030 Agence SA) (évolution des prix, conséquences pour la coopérative, formalités...) et les fournisseurs de base proposés comme alternative.
 - ➔ Le comité a expliqué que ce n'était pas le sujet de cette assemblée générale. Mais les changements chez AECO (ENERGIE 2030 Agence) ont bien entendu des répercussions sur la coopérative. D'une part, en ce qui concerne la valeur de la participation à l'Agence, d'autre part, bien sûr, en ce qui concerne l'évolution des membres (voir ci-dessous). D'ici fin juillet, Energie 2030 Agence SA rédigera une fiche d'information séparée qui sera publiée sur le site web de la coopérative et dans laquelle le sujet sera à nouveau expliqué.

- L'évolution des membres :

Les turbulences sur le marché de l'électricité et du gaz se sont également reflétées dans l'évolution de la coopérative. Une partie des départs s'explique par la fin de la vente d'électricité par AECO. Il y a eu une sortie de parts (-7966) suite à des départs, qui porte le nombre actuel à 52152 parts. Le nombre de membres a diminué (-83) pour atteindre 3482. La coopérative "Clean Power Europe" a maintenant entièrement quitté notre coopérative.

1.4. Discussion du compte de perte et profits

Martin Winkler et Patrick Kelleter ont présenté le bilan de l'exercice 2021 et ont indiqué que le bilan pouvait être consulté sur le site web de la coopérative depuis le 28.5.2022. Le bilan a été approuvé par le conseil d'administration. Les fonds propres de la coopérative s'élèvent actuellement à 14,3 millions d'euros. Un bénéfice après impôts de 176.240,17 € (1,25%) a été réalisé. Les raisons suivantes ont été avancées pour expliquer la baisse des recettes par rapport à l'année précédente :

- Intérêts de pénalité sur les avoirs bancaires
- Retenue de la distribution des bénéfices des participations Haut Geer, WP Trierweiler, WP Strauch, WP Aachen et PV Weinsfeld en raison du repowering/des extensions prévus.

Le bilan et le compte de résultat étaient disponibles pour consultation dans la salle de réunion en allemand et en français.

1.5. Discussion sur le dividende / l'affectation du bénéfice

Le conseil d'administration a soumis au vote un dividende de 1,5% pour l'année 2022. Le précompte mobilier de 30% sera directement prélevé par la coopérative. Le dividende sera crédité sur les comptes de capital des membres le 1er septembre 2022. Le paiement ne sera effectué que sur demande.

1.6. Compte-rendu du vérificateur des comptes

Frank van den Höfel a présenté le rapport des vérificateurs aux comptes en allemand et Patrick Kelleter a traduit en français. La vérification de la caisse a été effectuée le 17 mai 2022. Aucune réclamation n'a été formulée.

1.7. Divers

Il a été remarqué que le prix actuellement élevé de l'électricité ne se répercute pas sur le bilan. Cela ne sera visible que dans le prochain bilan. Il a été souligné que l'activité au sein du conseil d'administration est une fonction bénévole sans rémunération. Le fait que deux personnes travaillent également pour AECO, comme l'a demandé un membre, est ici sans importance. L'électricité produite à St-Vith est vendue depuis le 1er mars 2022 à la coopérative Ecopower au prix de la bourse Belpex sans déduction. Sur demande, il a été expliqué qu'une nouvelle vente d'électricité par AECO serait à nouveau possible ultérieurement, car les régulateurs ont déclaré que rien ne s'opposait à une nouvelle demande de licence et qu'AECO n'avait pas fait faillite. Pour l'instant, il n'en est pas question.

Après une pause, les projets futurs possibles ont été présentés. Il a également été souligné que des élections du conseil d'administration auront lieu à tour de rôle en 2023.

1.8. Votes

	Oui	Abstention	Non
Décharge du Conseil d'Administration	7090	741	0
Approbation du bilan	7820	11	0
Approbation d'un dividende de 1.5 %	7133	282	416

La prochaine révision des comptes est prévue pour mi-mai 2023.

La prochaine assemblée générale se tiendra le 04 juin 2023.

L'assemblée générale s'est terminée à 18h00.

Raeren, le 18 juillet 2022

Patrick Kelleter

Martin Winkler

Uwe Rönna

Sabine Brandt

ACTIF	N°	31.12.2021	31.12.2020
Actifs immobilisés	20/28	3.120.111,17	3.240.111,17
I. Frais d'établissements	20		
II. Immobilisations incorporelles (annexe I, A)	21		
III. Immobilisations corporelles (annexe I, B)	22/27		
A. Terrains et constructions	22		
B. Installations, machines et outillage	23		
C. Mobilier et matériel roulant	24		
D. Location-financement et droits similaires	25		
E. Autres immobilisations corporelles	26		
F. Immobilisations en cours et acomptes versés	27		
IV. Immobilisations financières (annexe I, C et II)	28	3.120.111,17	3.240.111,17
Actifs circulants	29/58	11.615.514,18	12.646.541,69
V. Créances à plus d'un an	29	8.225.838,37	2.255.151,51
A. Créances commerciales	290		
B. Autres créances	291	8.225.838,37	2.255.151,51
VI. Stocks et commandes en cours d'exécution	3		
A. Stocks	30/36		
B. Commandes en cours d'exécution	37		
VII. Créances à un an au plus	40/41	223.979,93	239.352,76
A. Créances commerciales	40	5.374,61	11.991,75
B. Autres créances	41	218.605,32	227.361,01
VIII. Placements de trésorerie (annexe II)	50/53	1.021.734,45	3.693.381,77
IX. Valeurs disponibles	54/58	2.143.961,43	6.458.655,65
X. Comptes de régularisation	490/1		
TOTAL DE L'ACTIF	20/58	14.735.625,35	15.886.652,86

PASSIF	N°	31.12.2021	31.12.2020
Capitaux propres	10/15	14.363.639,77	15.539.101,05
I. Capital (annexe III)	10	14.014.750,00	15.029.500,00
A. Capital souscrit	100	14.014.750,00	15.029.500,00
B. Capital non appelé (-)	101		
II. Primes d'émission	11		
III. Plus-values de réévaluation	12		
IV. Réserves	13	92.437,06	92.437,06
A. Réserve légale	130	92.437,06	92.437,06
B. Réserves indisponibles	131		
C. Réserves immunisées	132		
D. Réserves disponibles	133		
V. Bénéfice reporté	140	256.452,71	417.163,99
Perte reportée (-)	141		
VI. Subsidés en capital	15		
Provisions et impôts différés	16		
VII. Provisions et impôts différés			
A. Provisions pour risques et charges	160/5		
B. Impôts différés	168		
Dettes	17/49	371.985,58	347.551,81
VIII. Dettes à plus d'un an (annexe V)	17		
A. Dettes financières	170/4		
1. Etablissements de crédit	172/3		
2. Autres emprunts	174/0		
B. Dettes commerciales	175		
C. Acomptes reçus sur commandes	176		
D. Autres dettes	178/9		
IX. Dettes à un an au plus (annexe V)	42/48	371.985,58	347.551,81
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42		
B. Dettes financières	43		
1. Etablissements de crédit	430/8		
2. Autres emprunts	439		
C. Dettes commerciales	44	2.541,00	4.871,10
1. Fournisseurs	440/4	2.541,00	4.871,10
2. Effets à payer	441		
D. Acomptes reçus sur commandes	46		
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	45	41,24	94,22
1. Impôts	450/3	41,24	94,22
2. Rémunérations et charges sociales	454/9		
F. Autres dettes	47/48	369.403,34	342.586,49
X. Comptes de régularisation	492/3		
TOTAL DU PASSIF	10/49	14.735.625,35	15.886.652,86

COMPTES DE RESULTATS		N°	31.12.2021	31.12.2020
I.	Chiffre d'affaires	70	62.695,61	59.520,35
	Approvisionnements, marchandises, biens et services	60/61	93.055,56	105.764,13
A.	Marge brute d'exploitation (solde positif)	70/61		
B.	Marge brute d'exploitation (solde négatif)	(-) 61/70	-30.359,95	-46.243,78
C.	Rémunérations, charges sociales et pensions	(-) 62		
D.	Amortissements et réductions de valeur	(-) 630		
E.	Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales	631/4		
F.	Provisions pour risques et charges	635/7		
G.	Autres charges d'exploitation	(-) 640/8	-3.930,54	-4.092,14
H.	Charges d'exploitation portées à l'actif	649		
	Bénéfice d'exploitation	70/64		
	Perte d'exploitation	64/70	-34.290,49	-50.335,92
II.	Produits financiers	75	452.620,32	682.942,49
	Charges financières	(-) 65	-25.969,65	-11.407,48
	Bénéfice courant avant impôts	70/65	392.360,18	621.199,09
	Perte courante avant impôts	(-) 65/70		
III.	Produits exceptionnels	76		9.000,75
	Charges exceptionnelles	(-) 66	-129.000,31	-151.671,07
	Bénéfice de l'exercice avant impôts	70/66	263.359,87	478.528,77
	Perte de l'exercice avant impôts	(-) 66/70		
III bis.	Prélèvements sur les impôts différés	780		
	Transfert aux impôts différés	(-) 680		
IV.	Impôts sur le résultat	67/77	-87.119,70	-113.608,58
	Bénéfice de l'exercice	70/67	176.240,17	364.920,19
	Perte de l'exercice	(-) 67/70		
V.	Prélèvements sur les réserves immunisées	789		
	Transfert aux réserves immunisées	(-) 689		
	Bénéfice de l'exercice à affecter	70/68	176.240,17	364.920,19
	Perte de l'exercice à affecter	(-) 68/70		

AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS		N°	31.12.2021	31.12.2020
A.	Bénéfice à affecter	70/69	256.452,71	417.163,99
	Perte à affecter	(-) 69/70		
	1. Bénéfice de l'exercice à affecter	70/68	176.240,17	364.920,19
	Perte de l'exercice à affecter	(-) 68/70		
	2. Bénéfice reporté de l'exercice précédent	790	80.212,54	52.243,80
	Perte reportée de l'exercice précédent	(-) 690		
B.	Prélèvements sur les capitaux propres	791/2		
C.	Affectations aux capitaux propres	(-) 691/2		
	1. au capital et aux primes d'émission	691		
	2. à la réserve légale	6920		
	3. aux autres réserves	6921		
D.	Résultat à reporter			
	1. Bénéfice à reporter	(-) 693	256.452,71	-80.212,54
	2. Perte à reporter	793		
E.	Intervention d'associés dans la perte	794		
F.	Bénéfice à distribuer	(-) 694/6		-336.951,45
	1. Rémunération du capital	694		336.951,45
	2. Administrateurs ou gérants	695		
	3. Autres allocataires	696		